

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 20 juin 2022 modifiant l'arrêté du 6 mai 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs**

NOR : ESRH2217168A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau des établissements publics scientifiques et technologiques de l'annexe de l'arrêté du 6 mai 2022 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

«

Etablissements publics scientifiques et technologiques	Effectifs de l'établissement observés au 1er janvier 2022	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes (%)	Pourcentage d'hommes (%)
Centre national de la recherche scientifique	32 794	14 136	18 658	43,11	56,89
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	10 658	5 597	5 061	52,51	47,49
Institut national de la santé et de la recherche médicale	7 393	4 495	2 898	60,80	39,20
Institut de recherche pour le développement	2 153	1 078	1 075	50,07	49,93
Institut national de recherche en informatique et en automatique	2 706	902	1 804	33,33	66,67
Institut national d'études démographiques	255	176	79	69,02	30,98

».

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 juin 2022.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
des ressources humaines,*  
V. SOETEMONT